

Le RGPD, une bénédiction pour les cybercriminels et les arnaqueurs

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Le RGPD, une bénédiction pour les cybercriminels et les arnaqueurs				

La Cnil et les experts en cybersécurité mettent en garde les entreprises aux arnaques au RGPD, qu'il s'agisse de ransomhacks (menaces d'exposer l'entreprise non-conforme si elle ne paye pas une rançon) ou d'arnaques plus classiques comme des démarchages trompeurs. Explications.

Jungle du RGPD, nouvel épisode. Un mois après son entrée en vigueur, le 25 mai dernier, le Règlement général européen sur

la protection des données (RGPD), qui impose aux entreprises et aux organisations de revoir toute leur architecture de collecte et de traitement des données personnelles de leur utilisateurs/clients, n'en finit pas d'engendrer son lot de troubles.

Comme le RGPD est un véritable changement de paradigme qui nécessite d'effectuer des investissements parfois conséquents pour la mise en conformité, que moins d'un tiers des entreprises le sont, et que les sanctions en cas de non-respect de la législation peuvent atteindre jusqu'à 4% du chiffre d'affaires mondial, il y avait donc un terrain béni pour les cybercriminels et les arnaqueurs. La Commission nationale informatique et libertés (CNIL) avait d'ailleurs déjà sonné l'alerte pendant les mois précédant l'entrée en vigueur, mais les arnaques ont redoublé d'intensité depuis. De nombreux experts en cybersécurité dénoncent également sur les nouvelles pratiques des cybercriminels pour tirer profit de la panique autour du RGPD...[Lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en

conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

RGPD : Les GAFA ne joueraient pas le jeu

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer



RGPD : Les GAFA ne joueraient pas le jeu

Selon une étude menée par le conseil norvégien des consommateurs, Facebook et Google ne se montrent pas vraiment respectueux de l'esprit du RGPD dans la façon dont ils implémentent ses directives.

Cela ne surprendra personne, mais les grandes entreprises de la Silicon Valley accueillent l'entrée en application du RGPD européen avec une certaine réserve. Cela peut se comprendre quand on a basé l'essentiel de son modèle économique sur la collecte et l'analyse de données personnelles : l'arrivée d'une régulation venant contrôler précisément ce que les

entreprises peuvent faire avec les données de leurs utilisateurs n'est pas vraiment une bonne nouvelle.



Selon une étude du conseil norvégien des consommateurs, de nombreuses entreprises implémentent les directives du RGPD à reculons et n'hésitent pas à manipuler les utilisateurs afin de les pousser à accepter la collecte des données. Le rapport porte tout particulièrement sur les pratiques mises en place par Facebook, Google et Microsoft...[Lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Comment effacer ses cookies ? (Vidéo conseil de la CNIL)

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser,
Accompagner, Former et Informer





**Comment effacer
ses cookies ?
(Vidéo conseil de
la CNIL)**

Quand vous naviguez sur internet, vous êtes amenés à attrapper des cookies. Ces programmes retiennent les sites que vous avez visités et laissent des traces sur internet ! Cette vidéo vous explique comment s'en prémunir.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

- Comment se mettre en conformité avec le RGPD
 - Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
 - Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
 - Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
 - Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
 - Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
 - Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
 - DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
 - Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
- Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

RGPD : Les associations aussi concernées... Sanction de 75 000 euros pour une atteinte à la sécurité des données de demandeurs de logements

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer





RGPD : Les associations aussi concernées
Sanction de 75 000 euros pour une atteinte à la sécurité des données
demandeurs de logements

La formation restreinte de la CNIL a prononcé une sanction de 75 000 euros à l'encontre de l'Association pour le Développement des Foyers (ADEF) pour avoir insuffisamment protégé les données des utilisateurs de son site internet.

L'association ADEF a pour mission la mise à disposition de logements dans des résidences et foyers notamment pour des étudiants, des familles monoparentales et des travailleurs migrants.

En juin 2017, la CNIL a été informée de l'existence d'un incident de sécurité qui conduisait à rendre librement accessibles les données personnelles des demandeurs de logement ayant effectué une démarche d'inscription sur le site internet de l'association.

Un contrôle en ligne a été réalisé le 15 juin 2017. Au cours de ce contrôle, la CNIL a constaté qu'une modification du chemin de l'URL affichée dans le navigateur permettait d'accéder à des documents enregistrés par d'autres demandeurs : avis d'imposition, passeports, cartes d'identité, titres de séjour, bulletins de salaires, attestations de paiement de la CAF.

Le même jour, la CNIL a alerté l'association de cette violation de données à caractère personnel et lui a demandé d'y remédier. Quelques jours plus tard, un contrôle sur place a été réalisé dans les locaux de l'association. Il a été constaté que les données étaient toujours accessibles, alors que l'association indiquait avoir demandé à la société ayant développé son site web d'intervenir.

La formation restreinte de la CNIL a prononcé une sanction pécuniaire de 75 000 euros, estimant que l'association avait manqué à son obligation de préserver la sécurité et la confidentialité des données personnelles des utilisateurs de son site, conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Libertés. Elle a relevé que les mesures élémentaires de sécurité n'avaient pas été prises en amont du développement du site. Elle a notamment précisé que l'association aurait dû mettre en place un dispositif permettant d'éviter la prévisibilité des URL (exemple : URL composée d'une chaîne de caractères aléatoires et ne comportant pas la dénomination de la pièce fournie par la personne telle que « carte-identité », « cni » ou « avis imposition »). De plus, la société aurait dû prévoir une procédure d'identification ou d'authentification des utilisateurs du site internet afin de protéger les documents téléversés par les demandeurs... [Lire la suite]

Réaction de notre Expert Denis JACOPINI : Une chance pour cette association d'avoir été contrôlée avant la mise en application du RGPD. En effet, depuis le 25 mai 2018 les amendes peuvent désormais être portées jusqu'à 20 millions d'euros ou 4% du CA mondial consolidé.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.
« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

- Comment se mettre en conformité avec le RGPD
 - Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
 - Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
 - Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
 - Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
 - Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
 - Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
 - DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
 - Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
- Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Source : *Sanction de 75 000 euros pour une atteinte à la sécurité des données de demandeurs de logements | CNIL*

RGPD : Vous ne savez pas quoi répondre à vos clients ? Apprenez à les accompagner dans leur mise en conformité

(spécial Informaticiens, Avocats et Experts Comptables). Session du 24/25/26 juillet 2018 à Marseille.

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser,
Accompagner, Former et Informer



RGPD : Vous ne savez pas, quoi répondre à vos clients ? Apprenez à les accompagner dans leur mise en conformité (spécial Informaticiens, Avocats et Experts Comptables). Session du 24/25/26 juillet 2018 à Marseille.

Vous en avez assez de ne pas savoir quoi répondre à vos clients qui souhaitent des renseignements sur le RGPD ? Vous souhaitez en profiter pour développer une activité de mise en conformité avec le RGPD afin de vendre cette prestation auprès de vos clients ? Cette formation est sur-mesure et faite pour vous.

Notre formation « J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD » a été spécialement organisée pour tous les professionnels qui souhaitent développer une activité de mise en conformité avec le RGPD. Que ça soit pour vos clients actuels ou futurs, cette formation vous apprendra à les mettre sur le chemin de la mise en conformité. Vous êtes une société d'informatique, un cabinet d'avocat, un cabinet d'expertise comptable ? Cette formation est faite pour vous. Cette formation est organisée sur 4 jours (3 jours consécutifs + 1 jour supplémentaire en individuel pour superviser la mise en place du RGPD dans votre établissement ou chez un de vos clients – frais liés au déplacement dans cet établissement en sus). Suivez LA formation qui vous apportera la plus grande autonomie dans la mise en conformité de tout notre catalogue.

Formation « J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD » : 3 jours + 1 jour dans votre établissement
Prochaine session 24/25/26 juillet à Marseille.

Contactez-nous

Intitulé :

« J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD ».

Public visé :

Responsables et collaborateurs des services dédiés aux ressources humaines ;
Responsables et collaborateurs des services informatiques ;
Responsables et collaborateurs des services marketing ;
Responsables de la sécurité des systèmes d'information ;
Futurs « Délégués à la Protection des Données » ;
Avocats ;
Experts Comptables / Commissaires Aux Comptes.

Pré requis :

Cette formation nécessite quelques notions de base en sécurité informatique.

Objectifs pédagogiques :

Le Règlement Général sur la Protection de Données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018 et toutes les entreprises, administrations et associations ne s'y étaient pas préparées. Or, quelle que soit leur taille, elles sont toutes concernées et risqueront, en cas de manquement, des sanctions financières jusqu'alors inégalées.

Découvrez l'essentiel de ce règlement Européen en vue de devenir Délégué à la Protection des Données interne à votre établissement et/ou externe mutualisé auprès d'entreprises.

Compétences visées :

Savoir accompagner ses clients dans leur mise en conformité avec le RGPD.

Durée :

4 jours.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

La formation sera assurée par Denis JACOPINI, Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en Protection des Données à Caractère Personnel en format présentiel. Les cours seront projetés sur écran. Dans le cas d'une formation de groupe, elle sera assurée dans une salle de formation équipée de bureaux, d'un système de vidéo projection et éventuellement d'un système de sonorisation. Dans le cas d'une formation individuelle, elle sera assurée dans les locaux du stagiaire qui devra prévoir une table par personne et un système de vidéo projection et un paper board ou un tableau blanc. Denis JACOPINI dispose de son propre ordinateur portable.

La formation débutera par un cours magistral sur la présentation du contexte, des risques, des règles autour de la protection des données personnelles en général puis le règlement Général sur la Protection de Données (RGPD).

Au terme des exposés, le formateur présentera les bonnes pratiques sur la mise en conformité sous forme de simulations pour finir par des cas pratiques.

Un ensemble de documents seront envoyés aux stagiaires avant le début des formations. Il devra soit disposer d'un équipement pour les consulter pendant la formation soit les imprimer (préférable).

Adaptation des modalités pédagogiques de la formation :

Nous nous appuierons sur les connaissances préexistantes du (ou des) stagiaire(s) recueillies sur la fiche « demande d'informations aux stagiaires » et combinons ensuite diverses modalités pédagogiques : des exposés théoriques, des temps d'échanges, des études de cas, permettant à l'apprenant d'être acteur de la séance de formation. Ainsi, le contenu et l'ordre du programme peut être amené à varier.

Suivi de l'exécution de l'action de formation :

En accord avec la réglementation, une feuille d'émargement sera remplie par les stagiaires au terme de chaque demi-journée afin de vérifier leur présence.

Appréciation des résultats de l'action de formation :

Une fiche d'évaluation sera distribuée au stagiaire. Cette fiche permet d'évaluer la formation par le stagiaire (contenu de la formation, points préférés, points moins appréciés, suggestions d'amélioration de la prestation de formation).

Animateur :

Denis JACOPINI

Expert judiciaire en Informatique
Diplômé en cybercriminalité
et en droit de l'Expertise Judiciaire
Certifié en Gestion des Risques sur les
systèmes d'Information (ISO 27005 Risk Manager)
Spécialisé en cybercriminalité et en
Protection des Données à Caractère Personnel
Correspondant CNIL n°555 à DPO n°15945
Gérant d'une SSI pendant 17 ans

Contactez-nous

Régissez sur cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire « hacker » pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur Facebook, Twitter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD) et à se protéger des pirates informatiques.

Quel sont nos principales activités ?

- RGPD
 - FORMATION AU RGPD
 - FORMATION DE DPO
 - AUDITS RGPD
 - MISE EN CONFORMITE RGPD
 - ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)
- CYBERCRIMINALITE
 - FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS
 - RECHERCHE DE PREUVES
- EXPERTISES
 - EXPERTISES PRIVÉES
 - EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
 - EXPERTISES JUDICIAIRES
 - RECHERCHE DE PREUVES
- RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)



Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en Cybercriminalité, Recherche de preuves et en Protection des données personnelles. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'Information & Informatique Légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DORTEFP (Numéro formateur n°93 84 83041 84).
« Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme. »
Denis JACOPINI

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité »
« Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

• **MISSIONS PRINCIPALES :**
• Accompagnement à la mise en place de DPO ;
• **EXPERTISES** (en cybercriminalité) à la **DISCIPLINE** (en matière de la loi n°13-937) ;
• **Audits Sécurité (ISO 27005) ;**
• **Expertises techniques et juridiques ;**
• **Recherche de preuves** (téléphones, objets divers, e-mails, correspondances, dédouanements de clientèle... ;
• **Exploitation de données de vote électronique ;**

Le Net Expert
INFORMATIQUE
Expertise et Cybercriminalité et
Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

RGPD : Modification de l'article 11 la loi Informatique et Libertés. Version en vigueur au 20 juin 2018

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer



RGPD
Modification de
l'article 11 de
la loi Informatique
et Libertés.
Version en
vigueur au 20
juin 2018

Les données personnelles sont collectées en permanence lorsque vous surfez sur le web. Découvrez 5 outils qui vous permettront de mieux protéger votre confidentialité sur internet. Vos données personnelles sont convoitées par de nombreuses entreprises, et par les gouvernements...[Lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du

27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du
27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles
en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur
la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à
la Protection des Données)

Réagissez à cet article

**Le RGPD, c'est quoi ? Le
youtubeur Daniil le russe
t'explique tout**

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser,
Accompagner, Former et Informer





Le RGPD, c'est
quoi? Le
youtubeur Daniil
le russe
t'explique tout

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD), qui s'applique depuis le 25 mai, garantit à chaque résident européen l'applicabilité de leur droit d'accès aux données personnelles qui ont été collectées par un site Internet ou une application.

Voilà pour la théorie. Pour expliquer cela d'une manière un peu plus ludique, on peut regarder la vidéo de Daniil Le Russe. Toujours avec beaucoup d'humour, il montre en même temps certaines de nos mauvaises habitudes sur le web.

[lire la suite]

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

- Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
- Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
- Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
- Victime d'usurpation d'identité sur facebook, twitter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
- Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD) et à se protéger des pirates informatiques.

Quel sont nos principales activités ?

- **RGPD**
 - FORMATION AU RGPD
 - FORMATION DE DPO
 - AUDITS RGPD
 - MISE EN CONFORMITÉ RGPD
 - ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)
- **CYBERCRIMINALITÉ**
 - FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS
 - RECHERCHE DE PREUVES
- **EXPERTISES**
 - EXPERTISES PRIVÉES
 - EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
 - EXPERTISES JUDICIAIRES
 - RECHERCHE DE PREUVES
- RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)



Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.

Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- **Mises en conformité RGPD** ;
- **Accompagnement à la mise en place de DPO** ;
- **Formations** (et sensibilisations) à la **cybercriminalité** (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- **Audits Sécurité (ISO 27005)** ;
- **Expertises techniques et judiciaires** ;
- **Recherche de preuves** téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- **Expertises de systèmes de vote électronique** ;

Le Net Expert
INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en
Protection des Données Personnelles

Contactez-nous



Source : *Le RGPD, c'est quoi ? Le youtubeur Daniil le russe t'explique tout – Geek Junior –*

« LE RGPD, pour progresser »

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
×	×	×	×	×	×
×		« LE RGPD, pour progresser »			

Comment appréhender le Règlement général européen sur la protection des données (RGPD), lorsqu'on est une PME de transport ? TRM Le Guide engage ici une série d'interviews auprès des entreprises et de leurs fournisseurs informatiques, que vous pourrez retrouver en ligne ainsi que dans...[Lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en

conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

RGPD : Twitter supprime les comptes des ados européens de moins de 16 ans !

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

×

×

×

×

×

×

×

RGPD : Twitter supprime les comptes des ados européens de moins de 16 ans !

Suite à l'entrée en vigueur du RGPD, Twitter a décidé de bloquer les comptes des utilisateurs européens de moins de 16 ans. Une décision que les membres concernés par cette limite d'âge ayant fourni leur date de naissance ont sûrement dû regretter...[Lire la suite]

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD) et à se protéger des pirates informatiques.**

Quel sont nos principales activités ?

- **RGPD**

- FORMATION AU RGPD
- FORMATION DE DPO
- AUDITS RGPD
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD
- ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

- **CYBERCRIMINALITÉ**

- FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS
- RECHERCHE DE PREUVES

▪ EXPERTISES

- EXPERTISES PRIVÉES
- EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
- EXPERTISES JUDICIAIRES
- RECHERCHE DE PREUVES
- RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)



Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par

des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.
Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- **Mises en conformité RGPD** ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- **Formations** (et sensibilisations) à la **cybercriminalité** (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- **Recherche de preuves** téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- **Expertises de systèmes de vote électronique** ;



[Contactez-nous](#)

